

## 2017\_CT2\_451

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de 4 500 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires pour la poursuite du programme de mise en place de la destination internationale IVV-Pays d'Aix**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Guy ALBERT** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_451- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Tourisme et promotion du territoire**

■ Séance du 12 octobre 2017

05\_7\_01

**■ Attribution d'une subvention de 4 500 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires pour la poursuite du programme de mise en place de la destination internationale IVV-Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Comité Départemental 13 de la Fédération des Sports Populaires anime et coordonne, sur le territoire, le réseau des marches populaires et prépare également l'événement « Les Olympiades » qui se déroulera sur le territoire du Pays d'Aix en 2019.

Pour mener à bien ce programme, l'association sollicite le soutien financier du Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 4 500 € (dossier n° 2017-00908).

Ce programme global de mise en place de la destination internationale IVV (Internationaler Volkssport Verband) - Pays d'Aix « Randonnées et Tourisme » impacte non seulement la population locale mais également les touristes-marcheurs IVV qui viennent des quatre coins du monde.

Le Comité Départemental 13 est en charge de la maintenance, du développement, de la programmation et de l'animation des marches suivant le calendrier ci-dessous, pour 2018 :

Dates	Communes	Marches
29 avril	Saint-Cannat	Des Epouvantails
6 mai	Les Pennes-Mirabeau	Du marché aux Plantes
10 juin	Gréasque	De la Mine
13 juillet	Jouques	Des Senteurs
2 septembre	Aix-en-Provence	Sur les pas de Cézanne
16 septembre	Mallemort	Du patrimoine
17 septembre	Fuveau	De la Montagne Bleue
14 octobre	La Roque d'Anthéron	De la Soupe
21 octobre	Pertuis	Des Vendanges
5 novembre	Rognes	De la Courge
2 décembre	Simiane Collongue	Du Marché de Noël
17 décembre	Lambesc	De Noël

Ce programme s'inscrit dans la filière « Loisirs de Pleine Nature » du Schéma de Développement Touristique de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix depuis 2012 et a pour objectif de sensibiliser la population non adepte du sport à marcher sur les chemins de randonnée sans autre objectif que se maintenir en forme et découvrir la faune, la flore de notre région ainsi que la gastronomie de son terroir.

Pour l'année 2017, le Comité Départemental 13 a défini ses actions à mener de la façon suivante :

#### 1. MAINTENIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'ITINÉRAIRES AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MARCHEURS

Cette implication impose des déplacements réguliers pour :

- x créer de nouvelles marches populaires,
- x assurer l'entretien des anciens parcours et le balisage des parcours à mettre en place, et déterminer une procédure suivie et régulière,
- x démarcher les prestataires susceptibles de participer aux postes de contrôle.

#### 2. UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE

Même si un certain nombre de marcheurs reste fidèle, un effort doit être fait pour faire rayonner la démarche auprès des résidents du territoire. Déjà l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence a mis en place une politique nouvelle en positionnant le réseau FFSP Pays d'Aix dans ses démarches promotionnelles.

L'association a prévu un certain nombre de démarches de communication parmi lesquelles :

- x l'impression d'un document présentant le calendrier des Marches Populaires Internationales (MPI),
- x acquisition de matériel complémentaire pour les salons ou les MPI (stand promo sur chaque marche),
- x Démarche Web 2,
- x Campagne photos pour créer une photothèque événementielle servant au web.2 (devis du 17/03 : 285 €/marche pour 4 h de reportage).

### **3. L'ORGANISATION DES 16ÈMES OLYMPIADES D'AIX-EN-PROVENCE**

Elle se prépare en collaboration avec le service Tourisme du Territoire du Pays d'Aix, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, la direction des Sports du Territoire du Pays d'Aix, IVV France, la chambre d'Agriculture, ...

Pour rappel, les sports pratiqués au cours de cet événement sont les suivants : randonnée, vélo (VTT et route), natation et kayak.

Ce dossier nécessite de nombreuses rencontres entre partenaires et le Comité Départemental 13 est tenu de présenter l'avancée des démarches aux membres du Comité Directeur National, ce qui implique des déplacements fréquents entre Aix-en-Provence et le siège de la fédération (Strasbourg).

Cet événement international participe au développement de l'économie touristique de nos communes et représentera un retour sur investissement qui se déclinera de la façon suivante :

- x en produits directs : kits de participation + taxes de séjour : entre 210 000 et 250 000 €
- x en nuitées, repas, consommation touristique et produits du terroir : entre 7 et 10 millions d'euros

L'événement sera relayé par les médias, avec :

- x une ouverture des jeux marquée par le défilé des délégations et l'illumination de la flamme olympique,
- x 4 jours de participations sportives : marches, marathon, vélo, natation,
- x des rencontres fédérales internationales,
- x une cérémonie de clôture.

La maintenance technique et l'animation de ce réseau permettra d'organiser dans des conditions optimales les Olympiades 2019 et de mettre en synergie les forces vives de notre territoire : offices de tourisme et syndicats d'initiative, hébergeurs, producteurs, mais aussi organes de sécurité, ... etc.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2012\_A029 du Conseil communautaire de la CPA du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes ;
- La délibération n° HN 021607/04/16 CM du 7 avril 2016 relative au vote du Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 002-30/06/16 CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relatif aux modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_451-DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017
---

- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 19 septembre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 4 500 € pour l'année 2017 est attribuée au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation des actions détaillées ci-dessus.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 3T/633/6574 du budget 2017 de la Métropole.

DOSSIER N° <b>2017-00908</b>	COMMISSION INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES	CONSEIL DE TERRITOIRE	CONSEIL DE MÉTROPOLE DU
TIERS N° 120684	<b>19 septembre 2017</b>	<b>12 octobre 2017</b>	
<b>Comité Départemental des Sports Populaires 13 (loi 1901)</b>			
PRÉSIDENT	Lionel MICHAUD	SIÈGE	LA ROQUE D'ANTHERON
OBJET STATUTAIRE	<p>Le Comité Départemental 13, structure affiliée à la Fédération Française des Sports Populaires a pour buts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les sports populaires dans les Bouches-du-Rhône par tous les moyens de communication et d'action en contribuant au maintien et à l'amélioration de la santé de tous les citoyens par le sport pour tous,</li> <li>• Regrouper l'ensemble des associations, OTSI ou autres structures légalement reconnues dont l'affiliation a été prononcée par le Comité Directeur de la FFSP,</li> <li>• Organiser, contrôler et promouvoir les activités des sports pour tous dans le cadre des directives de la FFSP,</li> <li>• Assurer la formation des membres des associations par tous les moyens pédagogiques en cours ou à venir, apporter l'aide technique nécessaire au bon déroulement des manifestations de sports populaires promus par la FFSP et la FISP dans les Bouches-du-Rhône et, si nécessaire, dans le sud de la France.</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Le Comité départemental 13 de la FFSP sollicite une subvention de 4 500 € pour mener à bien son programme de maintenance technique et de développement du réseau FFSP afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ augmenter et diversifier l'offre de marches</li> <li>✓ améliorer la communication (éditions, présence sur les salons, acquisition de matériel promotionnel, ... etc</li> <li>✓ préparer notre territoire au bon déroulement des Olympiades IVV en 2017 sachant que cet événement aura un écho sur le plan national mais également sur la scène internationale.</li> </ul>		
AUTRES FINANCEURS	FFSP NATIONAL = 3 232 €		
<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>13 492 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>12 312 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	<b>4 500 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	<b>5 560 €</b>
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	<b>4 500 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	<b>5 560 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>33,40 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	<b>45 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_451-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

**BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros**

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	100,00
Achats non stockés de matières et fournitures	500,00	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	50,00	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Fournitures administratives	50,00	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	250,00	<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
Entretien et réparation		<b>Territoire du Pays d'Aix (total sollicité)</b>	
Assurances	Licences	Détail par service	4500,00
Documentation		.....	
Divers Achat Campagne photos pour web2.0	1800,00	.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Publicité, publications	1000,00	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
Déplacements, missions et réceptions	1059,00	<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
Frais postaux et de télécommunication		<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Services bancaires		Organismes sociaux (à détailler)	
Divers Délégation Aix à Colence	8792,00	.....	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		.....	
Impôts et taxes sur rémunérations		Fonds Européens	
Autres impôts et taxes		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Cotisations	100,00
Salaires bruts		Autres (à détailler) IFSP	3232,00
Charges sociales		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	5560,00
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>			

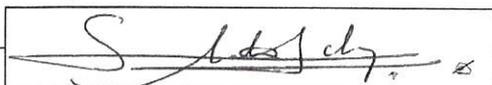
**TOTAL DÉPENSES :** 13492,00      **TOTAL RECETTES :** 13492,00

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

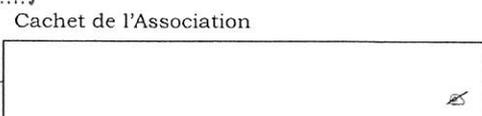
**Signature du Président**

Fait à La Roque d'Anthéron le 04/05/2017

Signature du Président



Cachet de l'Association



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_451-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de 4 500 € au Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires pour la poursuite du programme de mise en place de la destination internationale IVV-Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_451- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017
---